

# Ville d'Allauch



## ADMINISTRATION

# Information sur la taxe foncière 2023

Les avis de taxe foncière sont envoyés par le Ministère des Finances depuis mercredi. Sauf situation particulière, tous les propriétaires constatent malheureusement une augmentation de son montant. C'est le cas aussi à Allauch alors que la commune tient son engagement de ne pas augmenter les impôts durant toute la durée du mandat. Alors pourquoi cette hausse ? C'est parce que votre imposition est soumise à d'autres variations, notamment la hausse des valeurs locatives de 7,1%, une augmentation décidée par l'État.

*Publié le 01 septembre 2023*

En quelques points :

- › Les valeurs locatives cadastrales, dont fait partie la taxe foncière, sont revalorisées par l'Etat chaque année au 1er janvier. Les prix à la consommation ayant augmenté de plus de 7 % sur l'année 2022, les valeurs locatives enregistrent donc une revalorisation équivalente au 1er janvier 2023, soit + 7,1 % pour tous les propriétaires en France ;
- › Pour harmoniser ses taux à l'échelle de notre territoire, la Métropole applique un réajustement à la hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui passe de 9,5 % en 2022 à 14,5 % en 2023. Malgré cette hausse significative, ce taux reste encore inférieur à celui qui est appliqué, par exemple, à Marseille (18,1 %) ;
- › Sachez néanmoins que la suppression définitive de la taxe d'habitation en 2023 pour 100 % des foyers fiscaux permettra de compenser l'effet de ces hausses.

En complément, pour votre information sur la fiscalité communale :

- › Grâce à ses efforts de gestion, Allauch fait partie des (rares) municipalités à ne pas augmenter les impôts communaux, contrairement à de nombreuses autres villes (+4,7% en moyenne à l'échelle nationale dont +16,2% notamment à Marseille).
- › La municipalité va même plus loin en ne procédant à aucune hausse des tarifs municipaux. Monsieur le Maire tient à préserver le pouvoir d'achat des familles, ainsi les tarifs de la cantine scolaire, des garderies ou encore du centre aéré restent inchangés malgré le contexte inflationniste (hausse du prix des denrées alimentaires, de l'énergie...). Ainsi malgré une hausse du budget de 600 000€ sur l'année scolaire 2023/2024, le tarif de la cantine reste à 3,50€ par repas (préparé avec soin chaque jour par nos agents municipaux).

--> Retrouvez [la Lettre d'information spéciale « Budget 2023 »](#) du mois d'avril

Depuis le mercredi 30 août, pour les contribuables qui ne sont pas mensualisés, les avis de taxe foncière ont été mis en ligne dans les espaces « Particulier » du site [Impots.gouv.fr](http://Impots.gouv.fr).

Pour ceux qui sont mensualisés, les avis arriveront à partir du 22 septembre.

Enfin, pour les personnes ayant choisi l'option papier, ils devraient recevoir cet avis très prochainement, et ce jusqu'au 26 septembre.

&gt;

**MAIRIE  
D'ALLAUCH**

1 Place Pierre Bellot

13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :

8h30 > 12h30 - 14h > 18h

Vendredi :

8h30 > 12h - 14h > 17h30

Samedi :

8h30 > 12h